



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

**2<sup>ème</sup> Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages  
et  
1<sup>er</sup> Comité de Pilotage relatif à l'élaboration du Schéma de Gestion des Sédiments de Dragage**

**Jeudi 18 octobre 2018**

**Lieu : Préfecture de La Rochelle**

**Présidence : M. Jean-Baptiste Milcamps – Directeur départemental des Territoires et de la Mer**

**Introduction**

M. Milcamps ouvre la séance en rappelant l'origine du Comité Départemental d'Information et de Suivi des Opérations de Dragages de Charente-Maritime. Il souligne la grande diversité des participants à la réunion qui témoigne de la multiplicité des enjeux relatifs au dragage dans le département.

Il rappelle que la réunion s'organisera en deux temps :

- 1- Bilan départemental des opérations de dragages
  - bilan des opérations 2016 et 2017
  - présentation du centre de valorisation des sédiments de La Repentie
  - présentation de la première opération de dragage des sédiments non-immérgeables du port de plaisance des Minimes
  
- 2- Lancement du schéma de gestion des sédiments de dragage de la mer des pertuis :
  - objectifs du schéma et périmètre
  - méthodologie d'élaboration, gouvernance et calendrier prévisionnel

Les supports des différentes présentations sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (rubrique Environnement / Eau et milieu aquatique / Qualité de l'eau / Dragages).

**1. Bilan départemental des opérations de dragages**

**1.1. Bilan des opérations 2016 et 2017**

M. Brunet (DDTM) présente les éléments de contexte général et réglementaires liés aux opérations de dragages puis les bilans et suivis des dragages réalisés en 2016 et 2017.

Pour 2017, 19 opérations de dragages ont été réalisées dans le département représentant un volume dragué de 1,166 millions de m<sup>3</sup> pour un volume total autorisé de 2,178 millions de m<sup>3</sup>. Le volume dragué n'augmente pas particulièrement ces dernières années et 84% sont engendrés par l'entretien du Grand Port Maritime de La Rochelle (25%), du Port de plaisance des Minimes (20%), du Port de commerce de Rochefort (16%), de la Sèvre Niortaise (15%) et du Port de Royan (8%). Les 58 analyses réalisées préalablement aux opérations témoignent de la bonne qualité physico-chimique des sédiments qui sont rejetés en mer.

En réponse à une question relative à la gestion des sédiments dans le cadre des travaux prévus par le projet « Port Horizon 2025 » du Grand Port Maritime de La Rochelle, M. Plisson (GPM LR) précise que deux sites seront utilisés pour le rejet des matériaux de dragage (sites du Lavardin et d'Antioche). Les matériaux déroctés seront réutilisés sur le site de La Repentie.

M. Milcamps souhaite savoir si les volumes sédimentaires qui transitent dans les masses d'eau de Charente-Maritime sont connus.

Mme Brenon (Université de La Rochelle) précise que les mouvements sédimentaires sont liés à des déplacements horizontaux et verticaux. Les volumes sont très variables et très difficiles à déterminer. L'université de Bordeaux mène des recherches sur le sujet pour essayer d'estimer les apports sédimentaires en provenance de l'estuaire de la Gironde. La Gironde semble contribuer majoritairement aux apports dans les pertuis charentais. Sur un autre sujet, une thèse actuellement en cours à l'université de La Rochelle et qui sera soutenue en fin 2019, s'attache à étudier le fonctionnement sédimentaire dans le port de plaisance des Minimes<sup>1</sup>. Elle a pour objectif d'apporter des éléments de compréhension sur les mouvements en milieu semi-fermé.

M. Bozier (association RESPIRE) demande si le devenir des sédiments clapés sur le site du Lavardin est connu.

M. Plisson précise que dans le cadre de la dernière demande d'autorisation relative aux dragages d'entretien du Grand Port Maritime, le bureau d'étude Creoccean avait procédé à différentes modélisations en partant sur l'hypothèse de rejets annuels sur le site à hauteur de 500 000 m<sup>3</sup>. Les simulations avaient démontré le caractère très dispersif du site du Lavardin et mis en évidence qu'une grande partie des sédiments clapés est transférée vers le pertuis d'Antioche.

M. Charles (CdC de l'île d'Oléron) précise que la communauté de communes de l'île d'Oléron porte actuellement une étude relative au fonctionnement hydro-sédimentaire du littoral de l'île d'Oléron.

Mme Bertrand (Parc Naturel Marin) précise que le plan de gestion du parc naturel marin prévoit une action relative à l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement hydro-sédimentaire. Elle ajoute qu'il faut pouvoir considérer l'ensemble des flux rejetés en mer pour comprendre leurs effets sur le milieu.

M. Milcamps précise qu'une meilleure compréhension des différents mouvements sédimentaires est également un des objectifs du schéma de gestion des sédiments.

## **1.2. Présentation du centre de valorisation des sédiments de La Repentie**

M. Plisson rappelle l'origine du projet et son encadrement réglementaire puis en détaille le fonctionnement. Le centre est aménagé sur le site de La Repentie sur une surface de 5 ha. Il est dimensionné pour une capacité d'accueil de 30 000 m<sup>3</sup> de sédiments par an. La durée de fonctionnement du site est à ce jour prévue sur 5 ans. Les sédiments subissent une phase de séchage dynamique (égouttage en bassin puis aération dynamique) d'environ 6 mois puis font l'objet d'un traitement (ajout de calcaire ou de liants) avant leur transfert. Les eaux provenant de l'égouttage sont traitées puis contrôlées avant rejet en mer.

<sup>1</sup> « La caractérisation des transferts sédimentaires et organiques dans un milieu semi-fermé : application au port des Minimes » Thèse de Jean-Rémy Huguet

M. Champeau (Comité Régional de la Conchyliculture) souhaite savoir quel est le devenir des eaux si les paramètres avant rejet ne sont pas respectés.

M. Plisson répond que dans cette situation la durée de décantation des eaux peut-être prolongée (d'où la présence de deux bassins de décantation). En cas de problème persistant, les eaux seraient pompées et transférées dans une filière adaptée.

### **1.3. Présentation de la première opération de dragage des sédiments non-immérgeables du port de plaisance des Minimes**

M. Moquay et Mme Thomassin (Régie du port de plaisance des Minimes) présentent l'opération qui consiste à draguer 28 000 m<sup>3</sup> de sédiments de mauvaise qualité chimique. Ils sont localisés dans 3 zones du port de plaisance exclues de l'autorisation actuelle relative aux dragages d'entretien. L'opération a été autorisée en février 2018 et une première phase de travaux est prévue pour janvier 2019. Les sédiments retirés seront acheminés au centre de valorisation de La Repentie.

Plusieurs questions portent sur le coût de cette opération par rapport aux techniques de dragage traditionnelles.

M. Moquay précise que le dragage des 28 000 m<sup>3</sup> représente un investissement de 2,8 millions d'euros pour le port de plaisance. Ce coût de l'ordre de 100 €/m<sup>3</sup> comprend toutes les phases de l'opération (dragage, transport, traitement, revalorisation). L'existence d'une filière locale de valorisation permet d'obtenir un coût bien plus faible que ce qui est généralement constaté pour ce type de travaux.

M. Plisson précise que le coût des dragages d'entretien pratiqués actuellement s'établissent entre quelques euros et 20 €/m<sup>3</sup>. La valorisation à terre doit rester une filière à mettre en oeuvre dans des cas restreints.

M. Barthe (Nature Environnement 17) explique qu'entre 2019 et 2025 un grand nombre d'opérations liées à des travaux neufs et à des opérations de dragages sera réalisé en mer. Les associations environnementales sont inquiètes des effets cumulés que pourraient provoquer ces opérations sur la qualité du milieu marin. Les pertuis charentais sont d'une grande richesse écologique et il est nécessaire de les protéger. Il rappelle les effets des travaux de déroctage réalisés en 2013 par le Grand Port Maritime de La Rochelle.

M. Bozier (association RESPIRE) ajoute que le rejet en milieu marin des boues de dragages peut avoir des conséquences graves sur les écosystèmes et les activités pratiquées sur le littoral.

M. Milcamps précise que le comité participe à l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux en présentant des bilans des opérations, en détaillant les évolutions mises en œuvres dans les pratiques et en permettant le partage des informations entre les différents acteurs. Il ajoute que les différentes présentations, et notamment celle relative au traitement prochain des contaminations historiques du port de plaisance, montrent que tous les acteurs sont impliqués dans l'objectif d'amélioration de la qualité du milieu marin.

## **2. Lancement du schéma de gestion des sédiments de dragage de la mer des pertuis**

### **2.1 Objectifs du schéma et périmètre**

M. Barbier (Conseil Départemental) détaille les objectifs et le périmètre du futur schéma qui participera à la mise en œuvre des différentes politiques liées à l'amélioration de la qualité des eaux et du milieu marin (DCE et DCSMM). Il constituera un outil de planification à 10 ans de l'activité de dragage. C'est un outil d'aide à la décision. Il a pour vocation d'accompagner et orienter les opérateurs, notamment portuaires, pour l'organisation de l'activité de dragage et de gestion des sédiments, au regard des caractéristiques du territoire et de ses enjeux environnementaux, économiques ou organisationnels.

Le périmètre du schéma de gestion des sédiments de dragage couvrira le littoral du département de la Charente-Maritime avec les limites suivantes :

- au Nord : la limite est celle avec le département de la Vendée ;
- au Sud : la limite s'arrête à l'entrée de l'Estuaire de la Gironde, pour lequel il existe déjà un plan de gestion des sédiments finalisé en 2017.

## **2.2 Méthodologie d'élaboration, gouvernance et calendrier prévisionnel du schéma**

M. Moquay (Régie du port de plaisance des Minimes) précise que l'élaboration du schéma sera conduite par les principaux acteurs du dragage en Charente-Maritime que sont le Conseil Départemental, le Grand Port Maritime de La Rochelle et le Port de plaisance des Minimes.

La gouvernance s'organisera par l'intermédiaire de deux instances:

- un comité de pilotage (présidence Préfet) permettant l'association de tous les acteurs concernés et qui sera réuni lors des étapes clefs de la démarche;
- un comité technique (animation par le Conseil Départemental) chargé de la gestion opérationnelle du projet (suivi des études techniques réalisées par un prestataire).

En terme de calendrier, la réalisation du schéma durera une année et débutera en 2019 après le choix du bureau d'étude retenu pour la réalisation des prestations.

M. Bernard (SMIDDEST) explique que le schéma de gestion des sédiments qui couvre le périmètre du SAGE Estuaire comporte une action spécifique aux ports de Charente-Maritime. Le SAGE reste à disposition pour échanger sur le sujet et venir enrichir les travaux qui vont être menés.

M. Tréhein (DIRM Sud-Atlantique) explique que le démarrage de ces travaux constitue une opportunité dans la mise en œuvre des actions relatives au Plan d'Action pour le Milieu Marin Golfe de Gascogne et dans le cadre de l'élaboration du Document Stratégique de Façade Sud-Atlantique (DSF). Il est important que le bureau d'étude établisse une stratégie qui respecte les objectifs environnementaux qui seront approuvés à l'été 2019.

M. Champeau souhaite savoir si le schéma de gestion des sédiments aura une portée juridique.

M. Milcamps précise que ce document n'aura pas de valeur juridique mais qu'il constituera un document cadre de référence pour l'activité dans le département.

## **Conclusion**

M. Milcamps remercie l'ensemble des participants à cette réunion. Un nouveau comité de pilotage se réunira dès que les travaux d'élaboration du schéma de gestion des sédiments de dragages auront débuté.

Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer

Jean-Baptiste Milcamps

## Liste des participants

Structure	Participants
DDTM	Jean-Baptiste Milcamps – Karine Bonacina Mathieu Brunet
Conseil Départemental	Mathieu Barbier – Solene Prieur – Blandine Le-Provost
Direction Régionale de l'Environnement, De l'Aménagement et du Logement	Vincent Dordain
Direction Inter-Régionale de la Mer Sud-Atlantique	Hervé Tréhein – Gwénaëlle Blancher
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine	Excusée
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde Et de la mer des Pertuis	Julie Bertrand – Emmanuelle Jaouen
Port Atlantique La Rochelle	Bernard Plisson
Port de Plaisance de La Rochelle	Bertrand Moquay – Adeline Thomassin
Syndicat Mixte du port de pêche de Chef de Baie	Absent
Syndicat Mixte des ports de commerce De Rochefort et Tonnav-Charente	Celine Pouzin
Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre	Pierre-Yves Chevalier
Syndicat Mixte des ports de Royan et Bonne-Anse	Bruno Samzun
Communauté des Communes de l'île de Ré	Absent
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Loic Charles
Si du Littoral d'Yves-Chatellillon-Aix-Fouras (SILYCAF)	Absent
Commune d'Ars-en-Ré	Absent
Commune de Rivedoux-Plage	Absent
Commune de La Couarde-sur-Mer	Tony Berthelot
Commune de Saint-Martin-de-Ré	Bruno Garcia
Commune d'Angoulins-sur-Mer	Absent
Commune de Chatellillon-Plage	Absent
Commune de Fouras	Absent
Commune de l'île d'Aix	Excusée
Commune de Rochefort	Jean-Marie Le Bras – Ivan Pointot
Commune de Port-des-barques	Absent
Commune de Hiers-Brouage	Absent
Commune de Bourcefranc-le-Chapus	Absent

Commune de Saint-Trojan-les-Bains	Absent
Commune de Dolus d'Oléron	Absent
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Absent
Commune de Saint-Denis d'Oléron	Un représentant
Commune de Saint-Georges d'Oléron	Absent
Commune de Saujon	Absent
Commune de Saint-Georges-de-Didonne	Absent
SIVU d'Entretien des Ports et Chenaux	Absent
Syndicat Intercommunal d'Entretien d'Aménagement Et de Gestion Hydraulique du Curé	Absent
Institution Interdépartementale Du Bassin de la Sèvre Niortaise (IBSN)	Gilles Chourré
Agence de l'Eau Adour Garonne	Jerome Moncoucut
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Absente
Comité Départemental de la Conchyliculture	Laurent Champeau
Comité Départemental des Pêches Maritimes Et des Elevages Marins	Laurie Durand
UNAN Charente-Maritime	Jacques Simonneau - François Douchet
Nature Environnement 17	René Barthe
Ligue pour la Protection des Oiseaux	Fabien Mercier
Ré Nature Environnement	Excusé
RESPIRE	Raymond bozier
MAT-Ré	Michel Jardeux
IODDE	Excusé
IFREMER	Audrey Bruneau
CREEA Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole	Excusé
Université de La Rochelle	Isabelle Brenon
UNIMA	Marc Messenger
SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	Absent
SAGE Charente	Absent
SAGE Seudre	Absent
SAGE Estuaire de la Gironde	Clement Bernard